

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE

Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus

Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 26 Mai 1896

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnance du 12 mars 1896, a nommé M. le Commandeur Joseph Torazzi, Consul de la Principauté à San Remo (Italie) en remplacement de M. le Marquis Garbarino, décedé.

M. le Commandeur Torazzi a reçu l'exéquatur royal.

Le Prince, par Ordonnance du 16 mai 1896, a conféré à S. M. I. Nicolas II, Empereur de toutes les Russies, la Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance Souveraine du 18 mai 1896, le Conseil d'Etat entendu, est définitivement déclarée d'utilité publique, au quartier des Salines, la construction de la route reliant le boulevard de l'Ouest à la frontière de la Principauté en desservant la partie supérieure du Cimetière, conformément au projet adopté par le Comité des Travaux publics.

M. le Receveur des Domaines est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit, au besoin, par voie d'expropriation, conformément à l'Ordonnance du 22 mai 1858, les terrains nécessaires à l'exécution du projet approuvé ci-dessus.

L'Administration prendra possession desdits terrains immédiatement après l'accomplissement des formalités légales.

Par Ordonnance Souveraine du même jour, le Trésorier de la Fabrique de la Principauté est autorisé à accepter le don d'un titre de rente 3 % sur l'Etat français, que M<sup>me</sup> la Comtesse Erdody a fait à la Paroisse Saint-Charles, à charge de célébrer annuellement cinquante-deux messes pour le repos de l'âme de son fils, le Comte Henri Schlippenbach, décedé à Monte Carlo, le 8 février dernier.

M. le Trésorier de la Fabrique paiera les arrérages de ce titre de rente à M. le Curé de l'église Saint-Charles pour en faire l'emploi prévu par la donatrice.

Par Ordonnance Souveraine du 20 mai 1896, M. Fernand Dugué de Mac Carthy, Secrétaire Général du Gouvernement, et M. Hector de Rolland, Avocat Général près le Tribunal Supérieur, sont autorisés à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa-Viçosa, qui leur a été conférée par S. M. le Roi de Portugal.

Par Ordonnance Souveraine du 22 mai 1896, M. le docteur Emile Pontremoli, médecin-adjoint de l'Hôtel-Dieu et médecin de la Ville de Monaco, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie qui lui a été conférée par S. M. le Roi Humbert I<sup>er</sup>.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu,

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

La dernière phrase de l'article 16 de Notre Ordonnance du 5 mars 1895 sur les Sociétés Anonymes est remplacée par la disposition suivante :

« Aucune délibération de cette deuxième Assemblée ne sera valable, si elle ne réunit la majorité des trois quarts des titres représentés, quel qu'en soit le nombre. »

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-trois mai mil huit cent quatre-vingt-seize.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'Etat,

Le Conseiller d'Etat délégué,

DUGUÉ DE MAC CARTHY.

**NOUVELLES LOCALES**

C'est lundi prochain, 1<sup>er</sup> juin, que sera inauguré le service d'été sur les lignes des Chemins de fer P.-L.-M.

En attendant que nous publiions, dans huit jours, le nouvel horaire, disons que dix trains venant de Nice, et dix venant de Menton s'arrêteront quotidiennement à Monaco et à Monte Carlo.

Sur ce nombre, deux express n<sup>os</sup> 5 et 7 viendront directement de Paris, partant à 2 h. 15 et 8 h. 25 du soir, arrivant à Monaco à 1 h. 4 et 3 h. 38 du soir, à Monte Carlo, à 1 h. 9 et 3 h. 45. Trois viendront de Toulon, les 337, 311 et 309, arrivant à Monaco à 7 h. 45 matin, 1 h. 31 soir et 10 h. 35 ; deux, n<sup>os</sup> 301 et 343, des Arcs seulement, arrivant à Monaco, à 8 h. 57 matin, et 7 h. 40 soir ; deux de Cannes, les 303 et 333 arrivant à Monaco à 11 h. 49 matin, et 6 h. 6 soir ; et un partant à 5 h. matin de Nice, 353, arrivant à Monaco à 5 h. 32 du matin. En outre, les dimanches et fêtes un train omnibus partira de Nice à 2 h. du soir pour Menton. Il arrivera à Monaco à 2 h. 30. Dans la direction contraire, deux express, 10 et

12 iront à Paris, départ de Monaco, 1 h. 37 et 3 h. 58 soir. Six trains par jour partiront de Vintimille, deux s'arrêteront à Marseille, les 318 et 360, départ de Monaco 7 h. 26 matin et minuit 18 ; un s'arrêtera aux Arcs, le 348, départ de Monaco, 5 h. 51 soir ; deux auront Cannes comme point terminus, les 306 et 352, départ de Monaco 9 h. 46 matin, 7 h. 51 soir ; un seul s'arrêtera à Nice, le 308, départ de Monaco à 11 h. 20 du matin.

Enfin, deux trains partant de Menton aboutiront l'un, le 354 à Cannes, départ de Monaco à 9 h. 22 soir, l'autre le 356 à Nice, départ de Monaco 11 h. 4 soir.

Nous ne pouvons nous empêcher, nous faisant l'écho de nos lecteurs du littoral, d'exprimer le regret que, malgré les instantes démarches faites auprès de la Compagnie P.-L.-M. depuis plusieurs années, on ne puisse obtenir durant l'été, le maintien de la correspondance avec le train 8 qui permet aux voyageurs de long parcours, d'éviter le trajet de Monaco à Tarascon, en plein soleil, sans perdre le bénéfice de la rapidité du transport.

Le train omnibus 360, qui ne part qu'après minuit, s'arrête à Marseille ; il est vrai que le rapide n<sup>o</sup> 2, part une heure plus tard, mais il ne comporte que des premières, tandis que le train 8 contient des secondes et facilite, l'hiver, les relations entre la Principauté et Paris

Le train rapide n<sup>o</sup> 20, correspondant avec les lignes du Nord et de l'Angleterre (via Calais), aura lieu pour la dernière fois le 28 mai, au départ de Nice (3 h. 28 soir).

Le train express n<sup>o</sup> 8, à destination de Paris (départ de Nice à 10 h. 30 soir), aura lieu la dernière fois le 28 mai (nuit du 28 au 29).

Un accident qui aurait pu avoir des conséquences tragiques s'est produit jeudi, vers trois heures et demie de l'après-midi.

Trois jeunes gens inexpérimentés : Auguste Galfard, âgé de 26 ans, demeurant à Monaco, Henri Taillefer, 23 ans, et Louis Crovetto, 19 ans, habitant le Carnier, avaient loué à M. Lazare Crovetto une barque en mauvais état, pour faire une promenade en mer.

Partis de l'anse du Portier, ils étaient parvenus près de Fontvielle, quand le vent s'élevant subitement la mer devint très houleuse et le bateau chavira. Les trois excursionnistes se seraient infailliblement noyés sans le secours d'une barque de pêche de Villefranche, *Saint-Hospice*, patron Hospice Faraut, qui les recueillit avec beaucoup de peine, et les conduisit à Mala où ils purent débarquer.

Le bateau chaviré est allé échouer à l'anse de Barraïa.

Cet accident causa un moment une certaine émotion dans la population. En effet, M. le Capitaine Rebufat, averti aussitôt que possible, avait fait armer le canot du port, mais son concours fut arrivé trop tard et sans la présence providentielle du *Saint-Hospice*, nous aurions à enregistrer un véritable naufrage.

La Société des Régates, dans son assemblée générale du 24 mai, a renouvelé son Comité. Ont été réélus : MM. Joseph Marquet, Albert de Millo, Alban Gastaldi, Louis Ajani, Jean Vatrican, Jean Marquet, Joseph Bœuf, François Médecin, Louis Néri, Henri Misson, François Biancheri.

Le douzième membre est en ballottage. Un nouveau scrutin aura lieu dimanche 31 mai, de 1 h à 5, pour son élection.

Sont nommés censeurs : MM. Jean Sangeorge, Auguste Cioco et Félix Gindre.

ÉTAT FINANCIER — EXERCICE 1895-96

Caisse. — Recettes.....	fr.	62.273 90
Dépenses.....		50.406 95
Reste.....		12.166 95

INVENTAIRE

Actif

Espèces en caisse.....	fr.	12.166 95
Marchandises en cave.....		1.075 »
Cotisations à fin mai.....		527 »
Cautonnement gaz.....		100 »
Matériel.....		23.505 75
Garage et passerelle.....		5.514 32
Total de l'Actif.....	fr.	42.889 02

Passif

Brasserie de l'Est.....	fr.	48 35
Blanqui.....		218 55
Fontana et Gamba.....		2.400 »
Cima.....		188 »
Bronfort.....		22 75
Total du Passif.....	fr.	2.877 65

Actif.....	fr.	42 889 02
Passif.....		2.877 65
Actif net.....	fr.	40 011 37
Capital au 28 mai 1895.....		26 720 38
Bénéfice de l'exercice 1895-96.....	fr.	13.290 99

Jeudi dernier, à l'occasion de la Saint-Emile, la Société Philharmonique, a donné, à 9 heures du soir, une sérénade à son estimé Président, M. le Ch<sup>e</sup> de Loth.

On annonce les fiançailles de M. Albert Robyns de Schneidauer, fils du consul général chargé d'affaires de la Principauté de Monaco en Belgique, avec M<sup>lle</sup> Juliette Ciamberlani, fille de feu le baron Ciamberlani.

Nous apprenons qu'à son départ, S. M. l'Impératrice douairière de Russie a fait remettre, en souvenir, à M. Fernand Rey, chef de gare à Monaco, un porte-cigarettes en argent massif orné d'un brillant et des armes impériales de Russie.

Les journaux anglais enregistrent le succès à Londres de l'orchestre de Monte Carlo, dont les concerts internationaux attirent là-bas comme ici un public *very select*.

Les programmes russes sont particulièrement remarquables.

Dans notre compte rendu de la fête populaire au Palais, nous avons mentionné le *Boléro* chanté qui terminait la partie musicale, et nous en avons attribué la composition à M. F. Bellini.

C'était une erreur que M. Bellini nous prie de rectifier. L'auteur de ce *Boléro* est M. A. Papin; notre maître de chapelle en a simplement arrangé le chant et la partie orchestrale.

Cette constatation, d'ailleurs, ne retire rien au mérite de M. Papin, non plus qu'aux éloges que nous avons adressés à M. Bellini, ainsi qu'à ses exécutants.

Les excursionnistes du Sport Vélocipédique Monégasque, qui se sont rendus dimanche et lundi à Draguignan, sont rentrés hier soir, enchantés de l'accueil aimable qu'ils ont reçu dans toutes les localités du Var qu'ils ont traversées. Ils n'ont eu qu'un peu de pluie à leur retour dans l'après-midi d'hier.

ACTES DE PROBITÉ. — Le sieur François Rey, demeurant à Saint-Michel, a déposé au Commissariat de police de Monaco-Ville un porte-monnaie contenant une certaine somme, trouvée par lui sur la place du Palais

M<sup>lle</sup> Jeanne Marie Donnat, âgée de 9 ans, demeurant aux Moneghetti chez ses parents, a déposé au Commissariat de la Condamine, un porte-monnaie contenant une certaine somme, qu'elle a trouvée sur les marches de l'église Sainte-Dévote.

Le sieur Alfred Ricci, manœuvre, demeurant à Saint-Roman, a trouvé une chaîne en or avec médaille qu'il est allé déposer au Commissariat de police de Monte Carlo.

M<sup>me</sup> Laurencine Argnani, demeurant place du Palais, a trouvé à la Condamine une montre de dame en or, une chaîne avec breloques et une agrafe. La dame Argnani a déposé ces objets au Commissariat de police de la Condamine, où ils ont été réclamés par M<sup>me</sup> Cioco, de Monaco, qui a laissé une récompense de 5 francs pour l'inventeur.

Le Tribunal Supérieur, siégeant correctionnellement, a, le 19 mai courant, condamné à dix jours de prison et 16 francs d'amende, le nommé Kilian (Georges-Amand), âgé de 37 ans, marchand ambulant, sans domicile, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Et le 25 mai, à six mois d'emprisonnement pour vol, le nommé Pascal-Attilius-Die Fusco, 18 ans, ouvrier bijoutier à Nice.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Vence. — On ne saurait rester indifférent au mouvement progressiste que l'on constate, depuis quelque temps, en faveur de l'électricité. On a, en effet, signalé, pendant le cours de 1895, la création d'un certain nombre d'usines destinées à la production de l'électricité dans de petites villes ou de simples villages qui n'avaient jamais connu la lumière du gaz.

A côté de nous, Vence entre dans la voie. Le conseil municipal de cette commune a voté, dernièrement l'installation de l'éclairage électrique. M. Bertholus, ingénieur, vient de passer quelques jours à Vence et, sous sa savante direction, les travaux vont commencer sous peu. Ils seront poursuivis avec activité, de manière à ce que l'inauguration puisse avoir lieu, au plus tard, le 15 octobre.

Nice. — Certains journaux assurent que le retour du grand-duc Georges sur le littoral, l'hiver prochain, peut aujourd'hui être considéré comme décidé. Des circonstances, qu'il est difficile de prévoir pour le moment, peuvent seules empêcher l'héritier du trône impérial de fixer nos rives ensoleillées, comme but de sa villégiature hivernale.

La villa Les Terrasses est définitivement écartée, et c'est à Menton, à Beaulieu, à Nice ou à Cannes que des recherches sont faites pour trouver une demeure pouvant, par son exposition, son installation et sa situation, convenir au grand-duc Georges.

M. de Trachtenberg, maréchal de la Cour, a prolongé, dit-on, son séjour sur le littoral pour mener à bien ces recherches.

— Le yacht *Starnitza*, ayant à bord le Tzarewitch, a quitté la semaine dernière le port d'Ajaccio à destination de Naples.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Les Parisiennes sont dans la désolation. Les squares et les promenades, à la suite du retour offensif du froid, sont dépourvus de fleurs. C'est à peine si, dans le jardin du Luxembourg, on trouve une maigre corbeille de giroflées. Les pelouses sont desséchées par le soleil, et les pluies qui viennent de tomber suffiront à peine à les faire reverdir. Il faut aller, pour sentir quelques odeurs printanières, à l'Exposition d'Horticulture, installée dans le jardin des Tuileries, sur la terrasse du Jeu de Paume et dans la partie latérale à la rue de Rivoli jusqu'à la rue de Castiglione. Les horticulteurs, cette année, se sont surpassés, et les

serres qu'ils ont installées présentent un coup d'œil charmant. La serre des roses est admirable, celle des orchidées est superbe. Des massifs et des plates-bandes offrent, en un fouillis artistique de couleurs, toutes les essences des plantes de plein vent. Et par une heureuse innovation, des femmes charmantes confectionnent des bouquets à la main.

La visite du Président de la République, accompagné de M<sup>me</sup> Félix Faure et de M<sup>lle</sup> Lucie Faure, et de M. Méline, ministre de l'agriculture, a fait le plus grand plaisir aux exposants. Le Chef de l'Etat a voulu tout visiter en détail. De magnifiques corbeilles de fleurs ont été offertes à M<sup>me</sup> et à M<sup>lle</sup> Félix Faure.

×

Il y a exposition florale dans chacune des églises de Paris, à l'occasion du mois de mai. A Notre-Dame, le transept entier est devenu chapelle de la Vierge, et c'est sous un baldaquin bleu à croix d'or que la statue d'argent s'élève parmi les plantes rares et les cierges. Mais c'est surtout dans les paroisses des quartiers populeux que ces autels de parade sont charmants. On y sent la main pieuse des jeunes filles et des vieilles dames qui, en province, dans les villes où il y a encore des processions, dressent avec passion les repositoires. A Belleville, à La Villette, à Saint-Marcel, les autels sont profusément ornés et bien éclairés par des bougies, tandis qu'à la Madeleine l'abside s'enguirlande de globes aux tons vieil or, et la nef, de globes d'un blanc violent où le gaz étincelle.

Les roses sont rares dans les églises; on y voit surtout des marguerites, des azalées, des phénix, des palmiers et même des pavots.

Chaque soir des prédicateurs prêchent devant un auditoire où il n'y a guère que des femmes et des jeunes filles. Ce qui ne les empêche pas d'interpeller leur auditoire en disant : « Mes très chers frères ! » Mais les femmes et les jeunes filles se soucient peu de ce mince contre-sens; elles se laissent aller à une douce poésie et à une pieuse rêverie en contemplant l'image dorée ou l'icône blanche, rose et bleue de celle qui est bénie entre toutes les femmes.

×

Paris, en ce moment, s'occupe surtout de la Russie. Tous les journaux publient des comptes rendus des fêtes de Moscou. Les feuilles illustrées donnent des portraits du Tzar et de la Tzarine. Les mieux réussis sont ceux qui ont été faits par un peintre russe de grand talent, M. Ch. Halkine, sur la commande de l'empereur de Russie et qui ont été reproduits, avec autorisation spéciale, dans le supplément illustré du *Petit Journal*. Ce sont deux magnifiques œuvres d'art.

Paris exprimera extérieurement ses sentiments en arborant le 26 mai les drapeaux français mêlés aux drapeaux russes. On verra flotter au vent les oriflammes d'or aux armes de l'empereur Nicolas, les drapeaux aux trois couleurs, les bannières bleues et blanches. Il y aura des banquets, des bals, des concerts; les élèves des lycées et des écoles auront un jour de congé; presque partout les boutiques seront fermées. Les fêtes de Moscou seront célébrées chez nous comme des fêtes nationales. On n'aura jamais vu encore la France donner à une alliée un aussi éclatant témoignage de sympathie.

×

Semaine de deuil :

Nous avons eu les obsèques du général Lambert qui, suivant le désir du défunt, ont été très simples. Le général Lambert était un de mes plus anciens et de mes meilleurs amis. Il s'était engagé dans la gendarmerie en 1848 et fut décoré comme caporal. Il est mort général de division et grand officier de la Légion d'honneur. Je l'ai beaucoup connu lorsqu'il était attaché à la personne du Président de la République, M. Thiers, à Versailles, où il avait organisé un remarquable service de gendarmerie pendant la Commune. C'était un homme fort aimable, un causeur très intéressant et très spirituel, ayant un remarquable esprit de repartie. Il était de petite taille comme M. Thiers. Doué d'une grande énergie et aimant à rendre service, il inspirait le respect et avait su se concilier les plus vives amitiés. Bien qu'il n'eut pas été envoyé de lettres d'invitation, une nombreuse assistance suivait le corbillard.

Le même jour ont été célébrées les obsèques du docteur Germain Sée, membre de l'Académie de médecine. En 1866, lorsqu'il fut nommé professeur, grâce à la protection de l'Impératrice, à ce qu'on assurait, les étudiants firent du bruit à son cours. Mais ses tendances matérialistes ne tardèrent pas à produire une réaction en sa faveur et la jeunesse des écoles l'acclama. Le 1<sup>er</sup> juillet 1870 il fut chargé avec les docteurs Nélaton, Ricord, Faurel et Corvisart d'examiner l'état de santé de l'empereur Napoléon III. Le rapport fut signé par M. Germain Sée. Il concluait à l'existence d'un calcul dans la vessie et on croit qu'il eut une influence sérieuse sur la déclaration de la guerre.

Nous devons mentionner enfin les obsèques purement

civiles de M. Rouselle, président du Conseil Municipal de Paris, qui eut un moment de notoriété politique, et celles de M. Henri Cernuschi, un vieux lutteur républicain, qui a fait don à la ville de Paris, par son testament, de son hôtel du parc Monceau et des collections qu'il renferme.

M. Cernuschi a rapporté de ses voyages en Chine et au Japon des pièces uniques, et le tout Paris se souvient d'une fête féerique où l'on but pour sept mille francs de champagne, sous l'œil bienveillant d'un immense Bouddha, au milieu des ivoires, des bronzes, des oiseaux, des fleurs, des faïences et des porcelaines, s'entremêlant à d'admirables primitifs italiens, à des missels in-folio couverts d'enluminures. On y vit M<sup>me</sup> Pasca en impératrice de Russie avec une traîne portée par M. Maupassant en nègre. Emile Zola en moine et une chanteuse d'opéra-comique en pierrette leur firent vis-à-vis dans un quadrille, non loin de deux lions en bronze japonais.

X

Malgré tous ces deuils, Paris s'est amusé, selon sa coutume.

A la Bodinière, les matinées-causeries de M. Maurice Lefèvre ont de plus en plus de succès. La troisième série des *Chansons libertines* dépasse en gaieté de bon aloi les deux premières. Le conférencier a eu des trouvailles heureuses; M. Villé, artiste d'un talent hors de pair, et M<sup>lle</sup> Jeanne Pierny, si ravissante et si fine, ont été couverts d'applaudissements. On a beaucoup ri d'une chanson libertine due à la verve du grand Carnot, l'organisateur de la victoire. Ce qui prouve que nos plus illustres aïeux ne dédaignaient pas la gaieté. Ils maniaient bien les vers et mêlaient la chanson galante à la chanson à boire. Ce qui n'empêchait pas les lauriers militaires de s'associer aux couronnes du Parnasse.

Nous avons à Paris un théâtre de plus, le Théâtre-Salon de la rue Chaptal, installé dans l'ancien atelier de M. Rochegrosse. Le spectacle d'inauguration a beaucoup plu. Un prologue de Silvestre, une comédie de M. Verlaine : *Les uns et les autres*, un acte fantaisiste de M. Courteline : *Le droit aux étrennes*. La curiosité de la soirée a été la pantomime *Chand d'habits*, arrangée par M. Mendès. M<sup>me</sup> Latini y a été charmante et M. Séverin est un Pierrot incomparable.

M<sup>me</sup> Ratazzi vient d'adjoindre à la *Nouvelle Revue Internationale*, qu'elle dirige, un théâtre international ayant pour but de populariser en France les grands auteurs étrangers et, en première ligne, les espagnols, les italiens et les portugais. Ce mouvement de retour vers les pays ensoleillés sera heureux en ce moment où les pays du Nord ont une action peut-être trop grande sur notre mouvement littéraire et théâtral.

La pièce d'inauguration a été *Le grand Galeoto*, drame en trois actes par José Echegaray, traduit et adapté par M<sup>me</sup> Ratazzi de Rute. Dans la même soirée a été joué *le Divorce*, drame en un acte par Antonio Eumès, traduit également par M<sup>me</sup> Ratazzi. M. Lugné-Poe, directeur du théâtre de l'Œuvre, avait prêté son concours à cette représentation, donnée dans la salle du Nouveau-Théâtre. Nous félicitons hautement M<sup>me</sup> Ratazzi de son initiative, qui profitera certainement à l'art dramatique en France. Espérons que le Théâtre International nous donnera bientôt d'autres chefs-d'œuvre, car il y en a beaucoup à populariser cher nous.

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

Vendredi 1<sup>er</sup> mai, à 7 heures du matin, la voix du canon annonçait à la ville de Genève l'ouverture de la fête d'inauguration de l'Exposition nationale Suisse. La *Gazette des Etrangers* de cette ville rend ainsi compte de la cérémonie :

« A 8 heures moins un quart, le son des cloches succède aux grondements du canon, appelant les autorités cantonales et municipales, les autorités religieuses, les représentants de l'Exposition nationale et les divers corps judiciaire, consulaire, etc., à la cathédrale, dont la vaste nef était remplie déjà d'une foule immense et recueillie.

« Les Sociétés de chant du Conservatoire, Galin-Paris-Chové et du Chant sacré exécutent le *Cantique suisse*, puis M. Balavoine, vice-président du Consistoire, ouvre la cérémonie religieuse par une prière d'une haute inspiration.

« La prière dite par M. Balavoine et suivie du chant du psaume 33 exécuté sous la direction de M. Otto Barblan, par les trois sociétés de chant. Puis, M. de Stoutz, président du Consistoire, adresse aux représentants des autorités et de l'Exposition nationale une brève allocution.

« M. le pasteur Hirschgartner, modérateur de la Compagnie des pasteurs, prononce ensuite un sermon de circonstance.

« De la cathédrale, les autorités se rendent devant le monument national pour la réception du Président de la Confédération, du Conseil fédéral, des délégués des Etats confédérés et des représentants des puissances étrangères.

« Une foule énorme est massée sur les quais, sur le pont du Mont-Blanc, dont les barrières étaient drapées aux couleurs fédérales, et aux abords du monument national, fort bien décoré.

« A 9 heures, *La Suisse*, saluée par des salves d'artillerie, entre en radé. Des acclamations retentissent au moment où les autorités fédérales descendent à terre, entre une double haie de jeunes filles aux couleurs des vingt-deux cantons.

« Après plusieurs discours, le cortège se rend à l'Exposition, acclamé et couvert de fleurs sur tout son parcours. On admirait surtout un groupe de cavaliers du XVII<sup>e</sup> siècle portant des fanions aux couleurs de Zurich et de Genève. »

Ce n'est pas douteux, la lumière électrique paraît destinée à la plus grande vogue pour l'éclairage « en grand », l'éclairage public des villes.

A ce propos il n'est pas permis de passer sous silence l'intéressante communication que le professeur Forbes a faite à l'Association britannique, en définissant devant cette savante Société, le système complet et utilitaire de la destruction par le feu des ordures ménagères.

Voici son système (qu'il oppose au système du Tout à l'Egout) et l'on va voir les conclusions qui en découlent.

Tous les détritres d'une ville, soigneusement recueillis, sont transportés (c'est le système qui parle) dans des voitures closes, autoclaves, à une usine munie d'appareils à combustion, les *destructors*. On sait que les ordures, contenant outre les épluchures végétales, toutes sortes de papier gras, de fibres et de détritres organiques, brûlent fort bien.

La chaleur dégagée sert à produire dans des chaudières, placées sur le parcours des gaz de la combustion, de la vapeur. On pourrait évidemment se servir de cette vapeur pour actionner directement des machines dynamo-électriques. Mais M. Forbes pense qu'il est préférable de l'utiliser à élever de l'eau dans les réservoirs d'où elle s'écoulerait ultérieurement — aux heures voulues — pour faire marcher des turbines commandant elles-mêmes les appareils dynamo-électriques.

On constituerait ainsi de puissants réservoirs d'énergie permettant de faire travailler les moteurs d'une façon constante ou intermittente selon les besoins.

Or, voici l'ingénieux du système (qui prouve une fois de plus d'ailleurs, que force et matière ne se perdent point, mais seulement se transforment). La combustion des ordures d'une ville correspond à peu près exactement à la quantité d'énergie nécessaire à son éclairage électrique, calculée sur la moyenne de 1,75 de lampe-heure (16 bougies) par habitant.

Un jour viendra donc où une ville n'aura plus besoin pour s'éclairer que de s'assainir. En même temps qu'elle se débarrassera de ses ordures, sources d'épidémies, elle en fera des sources de lumière et de bien-être.

Et s'il fallait chercher encore la confirmation de la vérité dans le système Forbes, on la trouverait exprimée par cette boutade humoristique du major Cunningham qui, après avoir entendu, à l'Association britannique, la lecture de ce qui précède, s'écria « qu'à force de progrès nous en reviendrions au système des Indiens primitifs » lesquels, de temps immémorial, se servent pour leurs besoins domestiques des ordures ménagères. Il y a longtemps, a expliqué le major, que toute la provision des bois précieux que produit l'Indoustan serait brûlée, si les Indous en usaient pour se chauffer ou pour faire la cuisine. Une sorte d'instinct les a avertis du danger, et ils brûlent leurs détritres de toute sorte, même leur bouse de vache desséchée.

Rien de nouveau sous le soleil. La seule différence, c'est que la lumière électrique que nos villes obtiendraient en brûlant leurs scories, serait un peu plus brillante que la flamme douteuse des foyers indous.

LES MESURES ÉLECTRIQUES. — Le *Journal officiel* fran-

çais a enregistré un décret dont la portée scientifique est considérable.

Ce décret définit les unités légales de mesures électriques, que le commerce réclamait impatiemment et qui lui serviront désormais de base dans ses marchés avec l'Etat.

Il est à présumer que les transactions privées répantront rapidement l'usage des mesures électriques légales et qu'elles faciliteront ainsi indirectement la conclusion d'un accord international unanimement désiré.

Tous les détails nécessaires pour réaliser dans de bonnes conditions les étalons pratiques des unités d'intensité et de force électromotrice ont été réglés par une commission dans laquelle nous relevons des noms de savants tels que MM. Mascart, Violle, Becquerell, etc., dont il est inutile de rappeler les remarquables travaux.

En somme, c'est là une œuvre qui honore la science française et dont il faut savoir gré à M. de Selves, directeur général des postes et télégraphes en France, d'avoir pris l'initiative.

Sans entrer dans des détails un peu trop techniques pour être accessibles à la majorité du public, voici, avec leur définition sommaire, les unités de mesures adoptées :

L'*ohm* est la résistance offerte à un courant invariable par une colonne de mercure à la température de la glace fondante ayant une masse de 14,4521 grammes, une section constante et une longueur de 106,3 centimètres.

L'*ampère* est le dixième de l'unité électro-magnétique C. G. S. du courant. Il est suffisamment représenté pour les besoins de la pratique par le courant invariable qui dépose en une seconde 0,001118 grammes d'argent.

Le *volt* est la force électromotrice qui soutient le courant d'un ampère dans un conducteur dont la résistance est un ohm.

Il est suffisamment représenté pour les besoins de la pratique par les 1000/1434<sup>e</sup> de la force électromotrice d'un élément Latimerclark.

Le *coulomb* est la quantité de l'électricité transportée en une seconde par un courant d'un ampère.

Le *farad* est la capacité d'un condensateur chargé au potentiel d'un volt par un coulomb.

L'*henry* est l'induction dans un circuit où la force électromotrice est un volt quand le courant inducteur varie à raison d'un ampère par seconde.

Le *joule* est égal à 10 unités C. G. S. (centimètre — gramme seconde) de travail. Il est suffisamment représenté pour les besoins de la pratique par l'énergie dépensée en une seconde par un ampère dans un ohm.

Le *watt* est égal à 10 unités C. G. S. de puissance. Il est suffisamment représenté pour les besoins de la pratique par la puissance d'un joule par seconde.

L'unité de lumière est la quantité de lumière émise en direction normale par un centimètre carré de surface de platine fondu, à la température de solidification.

Toutes ces indications un peu ardues pour le vulgaire sont de la langue courante pour ceux — très nombreux aujourd'hui — qui ont à employer l'énergie électrique.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### NOTICE

Le sieur Pierre-Lucien PETIT, menuisier, né à Monaco le 28 juin 1839, condamné, pour vol simple, par jugement du Tribunal Correctionnel en date du 1<sup>er</sup> décembre 1855, à un mois de prison, a formé une demande en réhabilitation.

La présente notice, dressée en exécution de l'article 661 du Code d'Instruction Criminelle.

Monaco, le 21 mai 1896.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

### AVIS

Les créanciers de la faillite CAPELLERO sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

A l'égard des créanciers domiciliés à l'étranger, ce délai sera augmenté de dix jours, conformément aux règles de l'Ordonnance Souveraine du 14 mars 1822.

La vérification des créances aura lieu le 23 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic. Monaco, le 23 mai 1896.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

EXTRAIT

Le Tribunal Supérieur de Monaco, par son jugement en date du dix-neuf mai mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistré, a déclaré le sieur **Jacques Mevoglione**, marbrier, demeurant à Monaco, en état de faillite, dont l'ouverture demeure provisoirement fixée audit jour.

M. PICOT-LABEAUME, juge du siège, a été nommé commissaire de ladite faillite et M. RAYBAUDI, syndic provisoire.

Monaco, le 20 mai 1896,

Pour le Greffier en Chef :  
A. Cioco, C.-G.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Le créancier de la faillite du sieur **Jacques Mevoglione**, marbrier, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, le cinq juin prochain, à deux heures et demie de l'après-midi, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics. Monaco, le 23 mai 1896.

Pour le Greffier en Chef :  
A. Cioco, C.-G.

A VENDRE

PAR SUITE DE FAILLITE  
UN COQUET

Petit HOTEL-RESTAURANT

sis au centre de la Condamine

A MONACO

S'y adresser, pour le visiter, et pour renseignements écrire à M. Cioco, syndic

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

VENTE MOBILIÈRE

Le lundi premier juin mil huit cent quatre-vingt-seize, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> TOBON, huissier, à Monaco, en une villa dite Villa Fouilleroux, sise à Monaco, rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 35, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et effets mobiliers garnissant ladite villa et consistant en : lits complets, armoires, fauteuils, tapis, glaces, garnitures de cheminées, etc.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Blanc, notaire ou à M<sup>e</sup> Tobon, huissier.

Etude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire à Monaco  
39, rue Grimaldi, 39

A VENDRE SUR LICITATION  
avec admission d'étrangers

A Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> BLANC, notaire, le mercredi trois juin mil huit cent quatre-vingt-seize, à deux heures, des immeubles ci-après dépendant de la succession de madame FOUILLEROUX :

1<sup>o</sup> D'une maison, située à Monte Carlo, galerie Charles III, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et premier étage avec terrasse publique touchant monsieur Pilet, coiffeur, la société du grand Hôtel Métropole, le pavillon de monsieur Casanova et l'avenue des Spélugues, d'un revenu actuel de..... **2,500 fr.** »

Cet immeuble est loué par bail, notaire M<sup>e</sup> Blanc, pour trois, six ou neuf années, à partir du premier novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, moyennant un loyer annuel de..... **4,000 fr.** »

Et moyennant comme prix de cette location anticipée, une indemnité annuelle de..... **1,000 fr.** » jusqu'au premier novembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit.

Mise à prix..... **70,000 fr.** »

Et 2<sup>o</sup> d'une maison dénommée Villa Fouilleroux, située à Monaco, rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 35, élevée sur cave et rez-de-chaussée, de deux étages avec jardin autour, susceptible d'un revenu de..... **5,000 fr.** »

Mise à prix..... **60,000 fr.** »

Consignation pour enchérir de la part des étrangers **5,000 fr.**

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> Blanc, notaire.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département pes Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Si vous voulez bien vous porter, si vous voulez avoir un conseiller médical qui veille sur votre santé — abonnez-vous au

JOURNAL DE LA SANTÉ

Cet excellent organe de vulgarisation scientifique paraît tous les dimanches en 32 pages, avec gravures dans le texte. C'est la revue de famille par excellence ; sa lecture est instructive, amusante et utile à tous.

Chaque abonné a droit à 52 consultations gratuites, données par la voie du journal.

Les souscripteurs ont droit à l'une des primes gratuites ci-après :

- 1<sup>o</sup> Le Dictionnaire de l'homme sain et de l'homme malade, par le docteur ROSSI ;
- 2<sup>o</sup> Les Mille et un conseils du docteur MARC ;
- 3<sup>o</sup> Le Dictionnaire d'hygiène alimentaire, par Gaston PERCHERON.

Abonnements : France, 6 fr. par an ; Etranger, 8 fr. par an.

N. B. — Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la prime. Envoyer mandat ou timbres-poste au Journal de la Santé, 5, boulevard Montmartre, Paris. — *Spécimen gratis.*

Le fascicule de mai du Figaro Illustré (n<sup>o</sup> 74) vient de paraître sous une exquise et fraîche couverture de L. Rossi, intitulée *Printemps*. Ce numéro est accompagné d'une double prime en couleurs *Deux Amies*, de R. Goubie, le peintre habituel des élégantes amazones.

A noter dans ce fascicule une nouvelle de cape et d'épée, par Ch. Buet, *La Belle histoire d'une écharpe couleur de cheveux d'or*, brillamment illustrée par J. Wagez ;

d'étranges aquarelles de Toulouse Lautrec et la suite des *Souvenirs d'Afrique* du général vicomte de Bernis dont les illustrations par A. Paris ont obtenu un vif succès.

Prix du numéro : 3 FRANCS

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIIF MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS

SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS

Par H. DE ROLLAND

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

Imprimerie de Monaco — 1896

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mai	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL	
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir				
	18	759.5	759.2	759.1	759.1	759.3	14.2	21.1	22.2	19.2				17.8
19	759.2	758.2	757.3	756.9	756.5	17.2	20.1	23.1	19.5	18.4	61	S O faible	id.	
20	754.9	754.1	753.5	752.2	751.1	19.5	22.1	25.2	19.5	18.2	60	id.	id.	
21	748.7	747.2	745.9	746.8	748.2	19.5	22.6	20.3	21.1	20.2	78	id.	Couvert, pluie	
22	750.2	752.2	753.0	753.2	754.5	12.8	16.9	16.2	15.2	13.2	73	S E faible	id.	
23	756.0	755.9	755.7	755.5	755.1	16.2	17.5	19.8	15.5	14.9	70	S O faible	Variable	
24	756.0	757.5	758.7	759.2	760.2	18.2	17.8	17.2	16.2	15.0	78	S E faible	Couvert, pluie	
DATES		18	19	20	21	22	23	24						
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima		22.2	23.2	25.8	25.1	18.2	21.2	21.2				
		Minima		17.2	16.0	16.6	16.1	12.5	12.8	14.2				

Pluie tombée : 6<sup>mm</sup>4